

PAP'Inf'Hauts

Newsletter du club PAPI des Hauts-de-France

#1 - 03/2021

ACTUALITES DGPR

CAHIER DES CHARGES PAPI 3 2021

Le nouveau cahier des charges PAPI s'applique dès le 1^{er} janvier 2021. Quelles sont les principales évolutions à connaître par rapport à l'ancien cahier des charges ?

FPRNM & REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Synthèse des modalités de financement par le FPRNM des études et travaux de réduction de la vulnérabilité

ERRIAL

Présentation de l'Information Acquéreur Locataire numérique qui est désormais en ligne.

ACTUALITES PAPI

PAPI BRESLE SOMME AUTHIE

Retour d'expérience sur la concertation sur la réalisation des ouvrages de protection. Quelle adaptation face à la crise sanitaire ?

PAPI SOMME

Retour d'expérience sur la réduction de la vulnérabilité, entre campagnes de communication et actions pédagogiques

PAPI DELTA DE L'AA

Mieux comprendre la gestion de l'eau grâce à des itinéraires pédagogiques, c'est ce que permet l'action « Polder Itinéraire » du PAPI Delta de l'Aa.

Lancement de l'étude des Wateringues : quel est l'objectif de cette étude ?

PAPI Canche

Point d'avancement du PAPI d'intention où l'année 2021 est consacrée à la finalisation du dossier PAPI complet

PAPI VALLEE DE L'OISE

Démarrage des recherches de zones d'expansion de crue sur le territoire. Quels sont les objectifs et points d'attention ?

PAPI SAMBRE

Point d'avancement du PAPI d'intention de la Sambre : rencontre des acteurs et visites de terrain

PAPI AUDOMAROIS

Bilan du PAPI Audomarois 2012-2019 : les accomplissements du programme d'action

CONTACTS

SONDAGE

LIENS UTILES

DIVERS

CAHIER DES CHARGES PAPI 3 2021

Evolutions principales du nouveau cahier des charges PAPI

L'actualisation du cahier des charges PAPI 3 entre dans une démarche d'amélioration continue, l'objectif étant de réduire la durée d'élaboration des PAPI et d'accélérer leur mise en œuvre. Les modifications principales sont les suivantes :

Evolution de la première phase de la démarche PAPI

- Changement de terminologie : le PAPI d'intention devient le « programme d'études préalables au PAPI » (PEP) et dure 4 ans (de la déclaration d'intention à la labellisation du PAPI)
- Désignation d'un référent Etat (sous-préfet ou DDT) par le préfet pilote pour unifier la voix de l'Etat
- Désignation d'un élu référent et un chef de projet par le porteur de PAPI en miroir du binôme préfet/référent Etat
- Mise en place d'une phase de pré-cadrage des PAPI
- Suppression de la labellisation des PEP et validation par le préfet pilote

Evolution de la labellisation des PAPI

- Déconcentration renforcée de la labellisation :
PAPI < 20 M€ HT : avis de labellisation au niveau des bassins
PAPI > 20 M€ HT : avis de labellisation par la CMI
- Recommandation d'une signature électronique ou à défaut une procédure dématérialisée pour la signature de la convention cadre

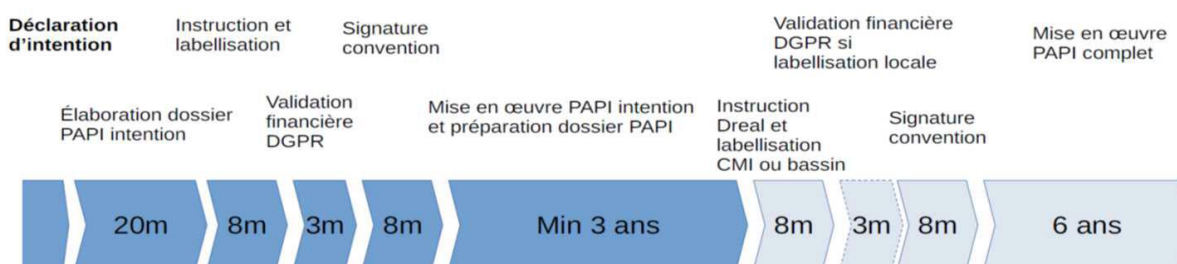
Evolution du financement de l'animation des PAPI par l'Etat

Plafond : 65 000€/an au lieu des 24 000€/an
Taux de participation : 50% au lieu de 40%

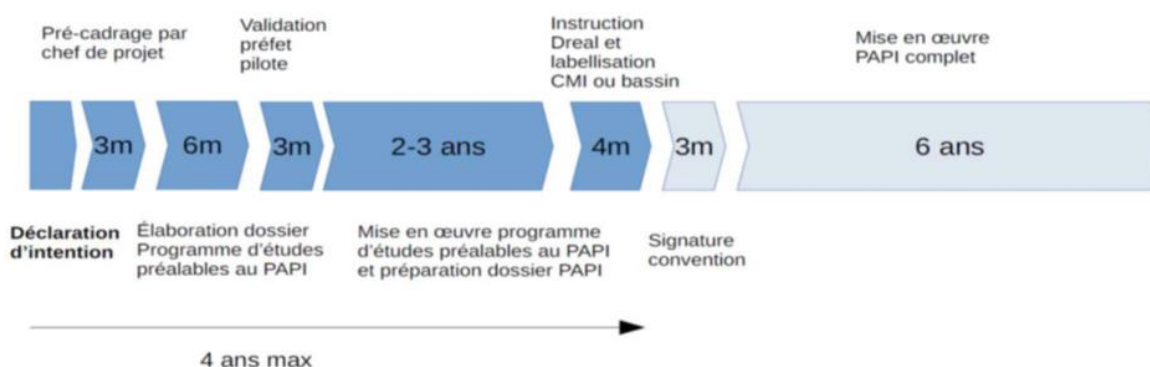
Conditions : valable que sur la durée du PEP (4 ans de l'intention à la labellisation) et du PAPI (6 ans à partir de la date du courrier de labellisation). Une année supplémentaire est possible sur justification par décision du préfet pilote

Ce cahier des charges prend effets dès le 1^{er} janvier 2021. Pour les PAPI en cours, le changement de cahier des charges n'est pas obligatoire mais le passage au nouveau cahier des charges est irréversible.

CC PAPI 3 2017



CC PAPI 3 2021



FPRNM

Récapitulatif des modalités de financement par le FPRNM des études et travaux de réduction de la vulnérabilité

Pour les biens à usage d'habitation

Mesure ETPPR (études et travaux imposés par un PPR)

- En ou hors PAPI
- Diagnostics et travaux subventionnés à condition d'être prescrits par un PPR approuvé
- Diagnostics et travaux subventionnés à 80%
- Le MOA bénéficiaire de la subvention est le propriétaire ou l'occupant

Mesure RVPAPI (études et travaux de réduction de la vulnérabilité dans un PAPI)

- Diagnostics réalisés sous MOA de la collectivité, subventionnée à 50%
- Travaux réalisés sous MOA du propriétaire ou de l'occupant, subventionné à 80%
- Conditions (cumulatives) d'éligibilité des travaux :
 - Identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité réalisé par la collectivité
 - Listés dans l'arrêté du 11 février 2019
 - Programmés dans le PAPI (fiche action qui définit le nombre d'opérations visées et l'enveloppe financière globale)

Dans les deux cas (ETPPR, RVPAPI), le montant d'assiette de travaux éligibles sera prochainement plafonné (aux dernières nouvelles il s'agirait d'un plafond à 36k€) ; Cette nouvelle condition sera fixée par décret, en remplacement du précédent plafond à 10% de la valeur du bien.

Pour les autres biens

Biens « mixtes » (habitation + activité)

- Mêmes conditions que pour les biens à usage d'habitation (ETPPR ou RVPAPI)

Biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés

- Le seuil de 20 salariés s'apprécie globalement au niveau de l'employeur, et non au niveau du nombre d'employé dans le bien exposé.
- Les conditions sont qualitativement les mêmes que pour les biens à usage d'habitation (ETPPR ou RVPAPI)
- Le taux de financement pour les propriétaires ou occupants est 20 % (mais il reste à 50 % pour les études de diagnostic réalisées par les collectivités)

Bâtiments publics (écoles, crèches, hôpitaux...)

- Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
- Enjeux concernés à définir en lien avec les services de l'État ; hors réseaux et infrastructures
- Diagnostic et travaux réalisés sous MOA collectivité, finançables par la mesure ETECT
- Diagnostics finançables à 50 % ; Travaux à 40 %

Réseaux (assainissement, pluvial, électricité, télécommunication...)

- Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
- Etude uniquement, réalisée sous MOA collectivité
- Finançable par la mesure ETECT à 50 %

ERRIAL

L'ERRIAL numérique est maintenant en ligne

Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers ont une obligation d'information des acquéreurs et location (IAL) sur certains risques majeurs auxquels est exposé ce bien, suivant la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003.

L'IAL numérique, baptisé « ERRIAL » pour "État des risques réglementaire pour l'information des acquéreurs et des locataires" est accessible depuis le 19 février 2021 au grand public à l'adresse suivante : <https://errial.georisques.gouv.fr/>

Cette information intègre :

- Les risques « réglementaires » : les PPR N, M et T, le zonage sismique, le radon (si niveau 3), les Plan d'exposition aux bruits (PEB), les SIS et les anciennes ICPE A ;
- Les risques « non-réglementaires » : Basias, Basol, Arrêtés Cat-Nat sur la commune, zonage argiles et canalisations de matières dangereuses.

Des écarts ou anomalies peuvent encore être constatés pour une adresse ou une parcelle. Les équipes de la DGPR, des DREAL et des DDT/M finalisent la fiabilisation des différentes bases de données utilisées pour éditer l'ERRIAL.

Sur le volet juridique, la DGPR souhaite pousser une modification de l'article L125-5 du Code de l'environnement pour que l'IAL soit communiqué, le plus tôt possible, au moment de la première visite du bien par exemple, comme d'autres diagnostics.

La suppression des arrêtés départementaux est également à l'ordre du jour. A plus ou moins long terme, d'autres informations devraient être intégrées dans l'IAL : les plans d'exposition aux bruits, le recul du trait de côte...

ERRIAL, comment ça marche ?



Vous trouvez le bien concerné à l'aide de son adresse ou sa référence cadastrale.



Vous consultez le résultat de la recherche.



Vous complétez l'état des risques (ERRIAL).



Votre ERRIAL est prêt à être téléchargé et partagé.

Capture d'écran du site <https://errial.georisques.gouv.fr/>

PAPI BRESLE SOMME AUTHIE

Retour d'expérience : la concertation sur la réalisation des ouvrages de protection

Le premier PAPI Bresle Somme Authie doit se conclure avec la réalisation des ouvrages de protection prévus dans son programme à partir de l'automne 2023. Actuellement, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), porteur du PAPI, se trouve dans la phase de validation de scénarios et de conception des ouvrages. Dans ce cadre, un processus de concertation est mis en œuvre depuis Août 2020 où il est demandé aux habitants, usagers et élus du territoire, de s'exprimer sur les ouvrages, leurs tracés, leur dimensionnement et leur entretien. Au total, ce sont 7 réunions qui auront lieu jusqu'au mois de septembre 2021 : 5 ateliers de concertation et 2 réunions publiques présentant les résultats.

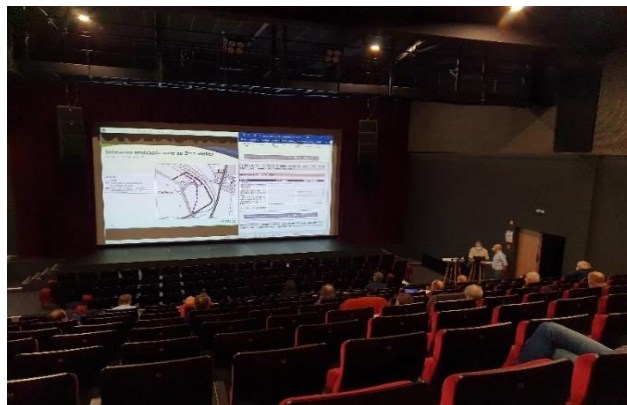
Trois ateliers ont déjà été organisés, et le déroulé de ceux-ci sont très satisfaisants. Les participants sont connaisseurs de leurs territoires et présentent de l'intérêt pour la démarche. Ceci nourrit des discussions pertinentes et des scénarios alternatifs, pris en compte dans la suite du processus. Le point à regretter est celui de la participation, qui ne représente qu'une cinquantaine de personne par atelier. Pour essayer de toucher plus de monde, des ateliers supplémentaires de concertation spécifiques pour les communes à enjeux et leurs habitants, seront organisés.

Des adaptations face à la situation sanitaire

La crise sanitaire actuelle apporte cependant certains défis. Ainsi, le premier atelier, alors planifié pour le mois d'Avril 2020, n'a pu se dérouler qu'en Aout. Cela représente un retard de 4 mois, qui est comblé aujourd'hui par une adaptation dans le calendrier de la maîtrise d'œuvre. Pour pallier les incertitudes inhérentes à la situation, le Syndicat Mixte Grand Littoral Picard s'est doté de la possibilité d'avoir recours à un outil de visioconférence adapté au travail collectif en plénière et par petits groupes. Cela demande une certaine anticipation et un accompagnement important pour l'aide à la connexion, raison pour laquelle la tenue des ateliers en présentiel reste privilégiée, quand cela est autorisé.

A titre d'exemple, l'atelier n°3 de Janvier 2021, à l'origine prévu pour se dérouler en petits groupes autour de cartes, a été repensé au cours du mois de Novembre 2020 pour être assuré en visioconférence. En Janvier, compte-tenu de la situation sanitaire et des mesures strictes pour le respect des gestes barrières prévues pour l'évènement, la Préfecture de la Somme a donné son autorisation pour la tenue de cet atelier, en plénière, dans un auditorium, avec deux mètres séparant les participants.

Les aléas de la situation sanitaire contraignent donc fortement la logistique et l'anticipation nécessaires à l'organisation de tels évènements. Jusqu'à présent, les ateliers ont pu être organisés en respect du calendrier, tout en préservant la santé et la sécurité des participants, moyennant certaines adaptations de dernière minute. Le quatrième atelier est prévu pour Avril 2021 et pour l'instant, les modalités de tenue de cet évènement sont incertaines, même si le présentiel reste la solution de prédilection pour garantir de meilleurs échanges.



Atelier n°2 à Favières, le 07 octobre 2020 (à gauche) et Atelier n°3 à St-Valery-sur-Somme, le 27 janvier 2021 (à droite)
©SMBS-GLP.

PAPI SOMME

Retour d'expérience du PAPI de la Somme sur la réduction de la vulnérabilité

L'EPTB Somme-AMEVA a lancé en 2016 une étude de vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations, afin de cadrer la démarche de réduction de la vulnérabilité sur le territoire du PAPI Somme. Un protocole de diagnostic a été élaboré, particulièrement pour les bâtiments d'habitations exposés à un aléa inondation par remontée de nappe.

L'EPTB, en lien avec les EPCI, propose des diagnostics sur les territoires les plus exposés : les territoires à risques importants d'inondation (TRI) d'Amiens et d'Abbeville. La première campagne est lancée fin 2019, prenant appui sur les nouvelles dispositions du fonds Barnier. Au-delà des EPCI participant au financement des diagnostics, la démarche a été appuyée par l'association « Vigilance Inondations Abbeville » (AVIA), qui constitue un relai de terrain particulièrement efficace.

Cette campagne est complétée d'actions pédagogiques à destination des jeunes générations. Ainsi l'EPTB anime depuis 2018 le projet éducatif « Habiter au bord de l'eau », à destination des scolaires, se concrétisant notamment par l'élaboration de supports pédagogiques (étudiés en classe) et l'organisation de villages-inondations. »



Photographie d'un stand de cartographie lors d'un village inondation (à Amiens, en 2019)

PAPI DELTA DE L'AA

Réalisation de l'action « Polder Itinéraire »

Dans le cadre du PAPI Delta de l'Aa, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale avait pour maîtrise d'ouvrage le projet « Polder Itinéraire », action visant à faire découvrir la gestion de l'eau sur le territoire. Ainsi, 6 itinéraires pédagogiques de découverte du Polder via le cheminement d'une goutte d'eau ont été créés récemment.

Pour plus d'informations sur le projet : <https://papi-delta-aa.fr/podler-itinerares/>

Les projets de valorisation sur cette action ont été remis à 2021, en espérant une meilleure situation sanitaire globale. Le PMCO entame sur ce début d'année 2021 d'autres projets d'actions de communication / sensibilisation qui verront le jour sur les trois dernières années du PAPI.

Lancement de l'étude des Wateringues

L'« Etude stratégique à moyen et long terme du système des Wateringues » menée par l'Institution Intercommunale des Wateringues a été lancée fin 2020/début 2021. Il s'agit dans cette étude d'évaluer dans le temps la robustesse du système des Wateringues face à l'évolution attendue du changement climatique en tenant compte des incertitudes au stade actuel des connaissances. L'objectif est à la fois de définir des solutions exploratoires et des orientations stratégiques pour accompagner cette évolution. Cette étude prend en compte le risque d'inondations (continentales, par ruissellement et submersions marines), mais aussi la question de la raréfaction de la ressource en eau.

PAPI CANCHE

Dernières étapes du PAPI d'intention

Dernière année pour le PAPI d'intention de la Canche qui est consacrée à la validation du programme d'action. Un comité de pilotage sera organisé en avril pour valider les fiches actions du PAPI. A partir de cette étape, le projet fera l'objet d'une consultation du public au printemps. Les retours seront synthétisés au dossier global dont la finalisation est prévue pour septembre 2021.

PAPI VALLEE DE L'OISE

Recherche de zones d'expansion naturelles de crue sur le territoire du PAPI

Dans le cadre de l'axe 6 du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise, une étude a été lancée récemment sur les modalités de reconquête des champs d'expansion de crue.

Quelles sont les étapes de cette étude ?

- Analyser les données existantes (3 mois)
- Identifier et analyser les zones potentielles d'expansion de crue et les classer en zones « à préserver », « à optimiser » ou à « reconquérir » (14 mois)
- Sélectionner des sites pilotes et lancer des études de faisabilité (4 mois)

L'étude permettra à terme et au titre du PAPI complet de reconnecter au lit majeur les zones identifiées afin qu'elles aient un rôle naturel d'écrêtement des crues.

L'objectif de restauration des zones d'expansion de crue apparaît également dans la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie. En plus de ralentir les écoulements et de prévenir des inondations, ces zones ont également une plus-value écologique et de qualité du milieu aquatique.

Les questions du foncier et de l'impact potentiel sur les terrains agricoles sont les plus préoccupantes pour les habitants. Ces aspects seront intégrés dans les critères d'analyse.

Article complet : <https://www.oise-aisne.net/2021/01/21/la-recherche-des-zones-d-expansion-des-crues/>



Présentation des enjeux par la CAMVS
Rousies, rive droite de la Solre le 27 janvier 2021
©PNRAvesnois

PAPI SAMBRE

Rencontre des acteurs de la gestion du risque inondation sur la question des enjeux

Deux visites de terrain ont été récemment réalisées dans le cadre de l'étude hydraulique du PAPI de la Sambre avec les bureaux d'études SEPIA Conseils et ISL. L'objectif de cette rencontre entre les services de l'Etat, le bureau d'études et les acteurs du territoire est d'identifier les zones sensibles face aux inondations pour la réalisation de la modélisation hydraulique.

Cette visite a permis aux acteurs du territoire de faire partager leurs connaissances fines sur les enjeux liés aux inondations et de rendre compte des différentes problématiques.

PAPI AUDOMAROIS

Le bilan du PAPI 2012-2019

L'année 2020 a permis de réaliser le bilan du PAPI Audomarois 2012-2019. Près de 90% du programme d'action a pu être effectué sur cette période. Ce PAPI a été marqué par la réalisation des travaux structurants du territoire avec la création des 10 champs d'inondation contrôlée, l'aménagement du système d'endiguement de Blendecques et la réalisation des ouvrages de ralentissement des écoulements en tête de bassin versant de l'Aa. Les crues de ces dernières semaines ont permis de vérifier leur efficacité !

Ce bilan a également mis en valeur les actions pédagogiques réalisées, où plus 1 500 personnes ont été sensibilisées sur la notion du risque inondation.

Désormais, les actions de prévention des crues se poursuivent avec la mise en œuvre du PAPI d'intention 2020-2022. Celui-ci est axé sur les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti et la définition des systèmes d'endiguement.

CONTACTS

Les nouveaux membres du club PAPI Hauts de France

PAPI de la Somme

Juliette CONJARD
Chargée de mission PAPI/SLGRI
EPTB Somme-AMEVA (depuis
septembre 2020)
j.conjard@ameva.org
03 64 85 00 39

Hervé DAVION
Responsable du pôle Gestion des
milieux aquatiques et prévention des
inondations
EPTB Somme – AMEVA
h.davion@ameva.org

PAPI de la Sambre

Ségolène BAKALARZ
Chargée d'études prévention des
inondations - PAPI PNR (depuis
novembre 2020) :
segolene.bakalarz@parc-naturel-avesnois.com
03 27 77 51 68

PAPI du delta de l'Aa

Nina ZERLUTH
Chargée de mission PAPI Delta de l'Aa
nina.zerluth@pm-cote-opale.fr
03 28 25 92 72

DREAL Hauts-de-France

Océane MARTINEZ
Chargée de mission risques naturels
continentaux (depuis octobre 2020)
ocean.martinez@developpement-durable.gouv.fr

*Nos remerciements aux porteurs de
PAPI pour la rédaction des articles
PAPI.*

SONDAGE

Repenser et améliorer les outils de communication du club PAPI

Jusqu'à maintenant, les échanges entre membres du club PAPI Hauts-de-France étaient permis grâce :

- Aux réunions d'une journée en présentiel (avec présentation des actualités et retours d'expérience le matin puis sortie de terrain l'après-midi)
- A la plateforme collaborative Alfresco

L'impossibilité de se réunir pour l'instant et l'arrêt d'Alfresco prévue fin 2021 nous obligent à repenser les formats de communication du club PAPI. Nous aimerions donc identifier vos besoins afin de valoriser au mieux les atouts du club, qui sont les partages et échanges à l'échelle régionale sur la prévention des inondations. Pour ce faire, nous vous avons préparé un petit sondage de 5 min chrono :

<https://www.sondageonline.com/s/248ffaa>

Merci pour votre participation !

LIENS UTILES

Documentation PAPI : <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-inondations>

ERRIAL : <https://erial.georisques.gouv.fr/>

DIVERS

Offre de poste

Recherche d'un.e chargé.e de mission risques inondation pour compléter l'équipe du SmageAa et mettre en œuvre le PAPI d'intention de l'Audomarois. Il s'agit d'un CDD de 18 à 20 semaines à partir du 01/06/2021

Pour plus d'informations, contactez Pierre BRUSSON : pbrusson@smageaa.fr

Webinaire « Inondation et Plan Communal de Sauvegarde : se préparer à faire face à la crise »

Webinaire organisé par l'IRMa et la MIIAM jeudi 22 avril 2021 de 9h30 à 12h

Informations et inscription ici : <http://www.irma-grenoble.com/02institut/formations-irma.php?id=124>

DREAL Hauts-de-France

Service Eau et Nature – Pôle « Risques naturels »

prn.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Mise en page DREAL Hauts-de-France – Mars 2021